



Québec, le 11 septembre 2013

Monsieur Stéphane Bédard
 Leader parlementaire
 Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
 Édifice Pamphile-Le May
 1035, rue des Parlementaires
 1^{er} étage, bureau 1.39
 Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur,

J'ai pris connaissance de la pétition déposée à l'Assemblée nationale, le 7 mai 2013, par M. André Villeneuve. Cette pétition avait pour objet la remise en circulation du livre des règlements de la chasse et de la pêche du Québec.

Dans une des considérations de cette pétition, il est mentionné que :

« malgré le fait que certaines informations soient disponibles sur le site Internet du Ministère, il est difficile de trouver l'information recherchée et encore plus si l'utilisateur est au fond des bois sans accès Internet ».

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) souhaite apporter des précisions relativement à ce point.

- Le MDDEFP offre, non pas certaines informations, mais bien toute l'information réglementaire sur la faune dans son site Internet, et ce, depuis plus d'une dizaine d'années déjà. Il ne s'agit donc pas d'une nouvelle façon de faire en ce sens.
- Le site Internet est constamment en évolution afin de répondre de façon adéquate aux besoins de notre clientèle.
- L'utilisateur se trouvant en forêt dispose maintenant d'outils lui permettant de consulter l'information réglementaire sur la chasse malgré qu'il n'y ait pas de possibilité de se connecter à Internet au moyen d'applications mobiles. Des applications mobiles sur la réglementation sur la pêche seront vraisemblablement développées prochainement.

...2

Cabinet de Québec
 Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
 675, boulevard René-Lévesque Est
 Québec (Québec) G1R 5V7
 Téléphone : 418 521-3911
 Télécopieur : 418 643-4143
 Courriel : ministre@mddefp.gouv.qc.ca
 Internet : www.mddefp.gouv.qc.ca

Cabinet de Montréal
 141, avenue du Président-Kennedy, 8^e étage
 Montréal (Québec) H2X 1Y4
 Téléphone : 514 864-8500
 Télécopieur : 514 864-8503

Annexe

Virage vert 2010	Nombre de brochures personnalisées imprimées	Nombre de feuilles utilisées
Pêche	6 133	115 708
Chasse	6 676	233 056
Piégeage	993	12 527
Total	13 802	361 291

Situation en 2009	Nombre de brochures complètes imprimées	Nombre de feuilles utilisées
Pêche	203 000	12 180 000
Chasse	250 000	10 000 000
Piégeage	15 000	180 000
Total	468 000	22 360 000

Nombre total de feuilles économisées	21 998 709
---	-------------------



Formulaire de commande de documents papier

Information réglementaire au Québec

- pêche sportive
(comprenant la pêche au saumon)
- chasse sportive
- piégeage

Vous avez accès à Internet? Consultez la page 4.

Vous n'avez pas accès à Internet?

Vous pouvez obtenir une version papier de l'information réglementaire sur la chasse, la pêche et le piégeage. Pour ce faire, **vous devez obligatoirement remplir la section ci-après ainsi que la page 2** et retourner ce formulaire à l'adresse suivante :

Information réglementaire sur la chasse, la pêche et le piégeage

Direction des communications
5700, 4^e Avenue Ouest, C-402
Québec (Québec) G1H 6R1

NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____ APP. _____
NUMÉRO RUE

VILLE : _____ PROVINCE : _____ CODE POSTAL : _____

TÉLÉPHONE : _____ COURRIEL : _____

Prévoir environ 15 jours ouvrables pour la réception des documents. Ils seront envoyés selon le calendrier suivant :

- La pêche sportive (comprenant la pêche au saumon) : après le 1^{er} avril.
- La chasse sportive : après le 1^{er} mai.
- Le piégeage : après le 1^{er} août.

IMPORTANT : vous devez obligatoirement remplir la page 2

Québec 

--	--	--

1. LA PÊCHE SPORTIVE AU QUÉBEC (comprenant la pêche au saumon)

Pour recevoir l'information réglementaire sur la pêche sportive (comprenant la pêche au saumon), vous devez **obligatoirement remplir la partie 1.1**. Vous recevrez également les règles générales, la carte des zones, le tableau des périodes de pêche et limites de prises et celui des exceptions.

1.1 Encercliez le numéro des zones ou territoires pour lesquels vous désirez recevoir l'information (maximum 4 zones). Les zones grisées sont celles où se pratique aussi la pêche au saumon. Vous devez vous référer à la carte A (carte des zones) pour remplir cette partie :

ZONE 1	ZONE 2	ZONE 3	ZONE 4	ZONE 5	ZONE 6	ZONE 7	ZONE 8	ZONE 9	ZONE 10
ZONE 11	ZONE 12	ZONE 13 EST	ZONE 13 OUEST	ZONE 14	ZONE 15	ZONE 16	ZONE 17	ZONE 18	ZONE 19
ZONE 20	ZONE 21	ZONE 22 NORD	ZONE 22 SUD	ZONE 23 NORD	ZONE 23 SUD	ZONE 24	ZONE 25	ZONE 26	ZONE 27
ZONE 28	ZONE 29								

PARCS NATIONAUX	RÉSERVES FAUNIQUES	ZECs	CARTE ET LISTE DES RIVIÈRES À SAUMON
-----------------	--------------------	------	--------------------------------------

2. LA CHASSE SPORTIVE AU QUÉBEC

Pour recevoir l'information réglementaire sur la chasse sportive, vous devez **obligatoirement remplir les parties 2.1 et 2.2**.

2.1 Encercliez le type de chasse que vous désirez. Vous recevrez les règles générales et le tableau des périodes de chasse pour l'espèce sélectionnée.

CHASSE AU CARIBOU	CHASSE À L'OURS NOIR	CHASSE À L'ORIGNAL DANS LES ZECs
CHASSE AU CERF DE VIRGINIE	CHASSE AU PETIT GIBIER	CHASSE AU CERF DE VIRGINIE DANS LES ZECs
CHASSE AU DINDON SAUVAGE	CHASSE À L'ORIGNAL	CHASSE DANS LES RÉSERVES FAUNIQUES

2.2 Encercliez le numéro des cartes de zones que vous désirez recevoir (maximum 4 zones). Vous pouvez vous référer à la carte A (carte des zones) pour remplir cette partie :

ZONE 1	ZONE 2	ZONE 3	ZONE 4	ZONE 5	ZONE 6	ZONE 7	ZONE 8	ZONE 9	ZONE 10
ZONE 11	ZONE 12	ZONE 13	ZONE 14	ZONE 15	ZONE 16	ZONE 17	ZONE 18	ZONE 19	ZONE 20
ZONE 21	ZONE 22	ZONE 23	ZONE 24	ZONE 26	ZONE 27	ZONE 28	ZONE 29		

3. LE PIÈGEAGE AU QUÉBEC

Pour recevoir l'information réglementaire sur le piégeage, vous devez **obligatoirement remplir la partie 3.1**. Vous recevrez également les règles générales, le tableau des périodes de piégeage et celui des engins de piégeage ainsi que la liste des pièges certifiés.

3.1 Encercliez le numéro des unités de gestion des animaux à fourrure (UGAF) pour lesquelles vous désirez recevoir l'information (maximum 4 groupes d'UGAF). Vous pouvez vous référer à la carte B (carte des UGAF) pour remplir cette partie :

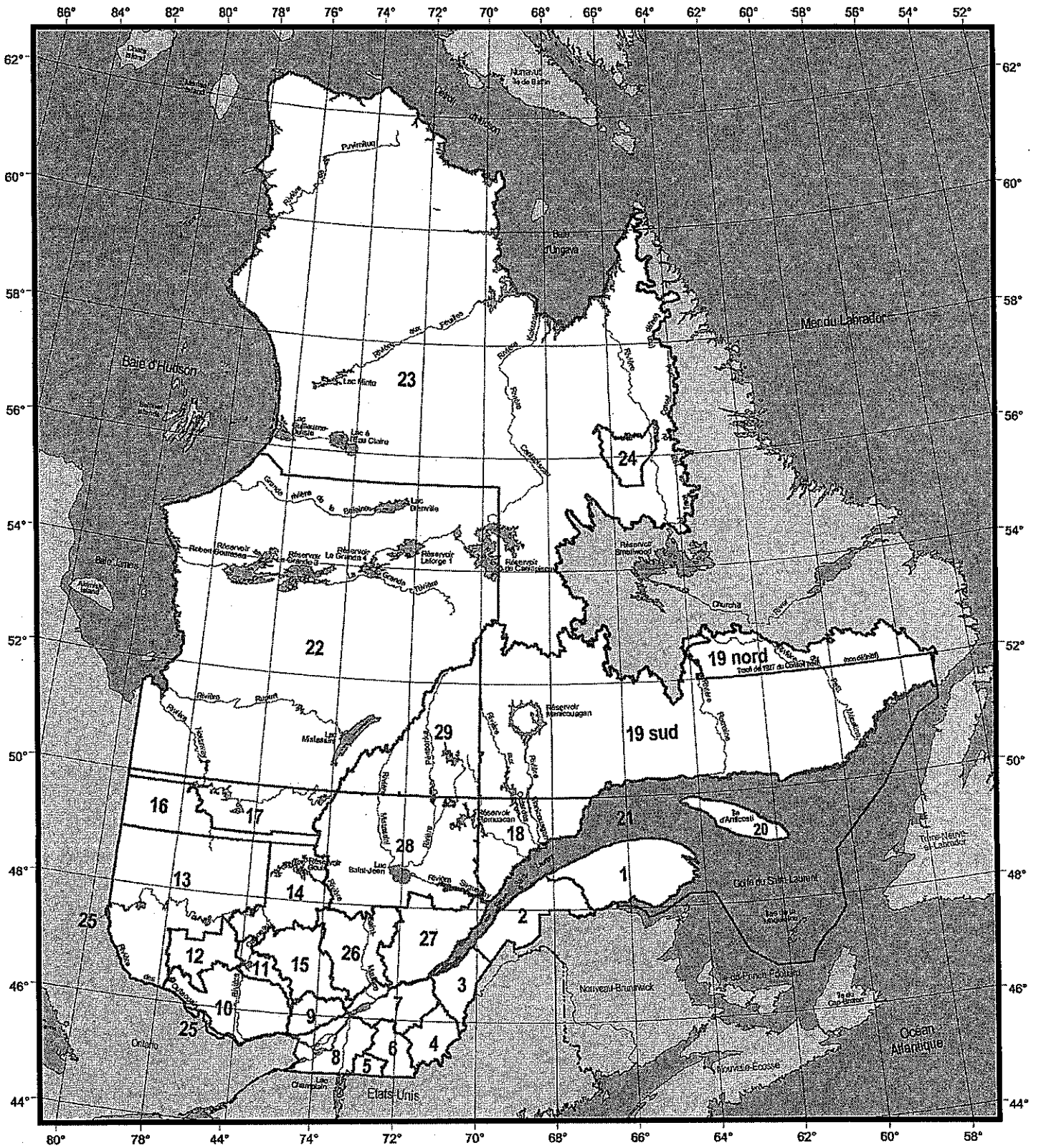
UGAF 01 à 07	UGAF 08 à 15 et 17 à 19	UGAF 20 à 24	UGAF 25 à 29	UGAF 30 à 32	UGAF 33 à 37	UGAF 38 à 41	UGAF 42 à 53	UGAF 54 à 60
UGAF 58 à 64, 67 et 68	UGAF 63 à 68	UGAF 69 à 73	UGAF 74 à 77	UGAF 78 et 79	UGAF 16, 80 et 81	UGAF 82	UGAF 83 à 86	UGAF 87 à 96

SIGNATURE : _____ DATE : _____

CARTE A

Carte des zones pour la chasse et la pêche sportives (comprenant la pêche au saumon)

Veillez vous référer à cette carte pour remplir les parties 1 et 2 du formulaire.

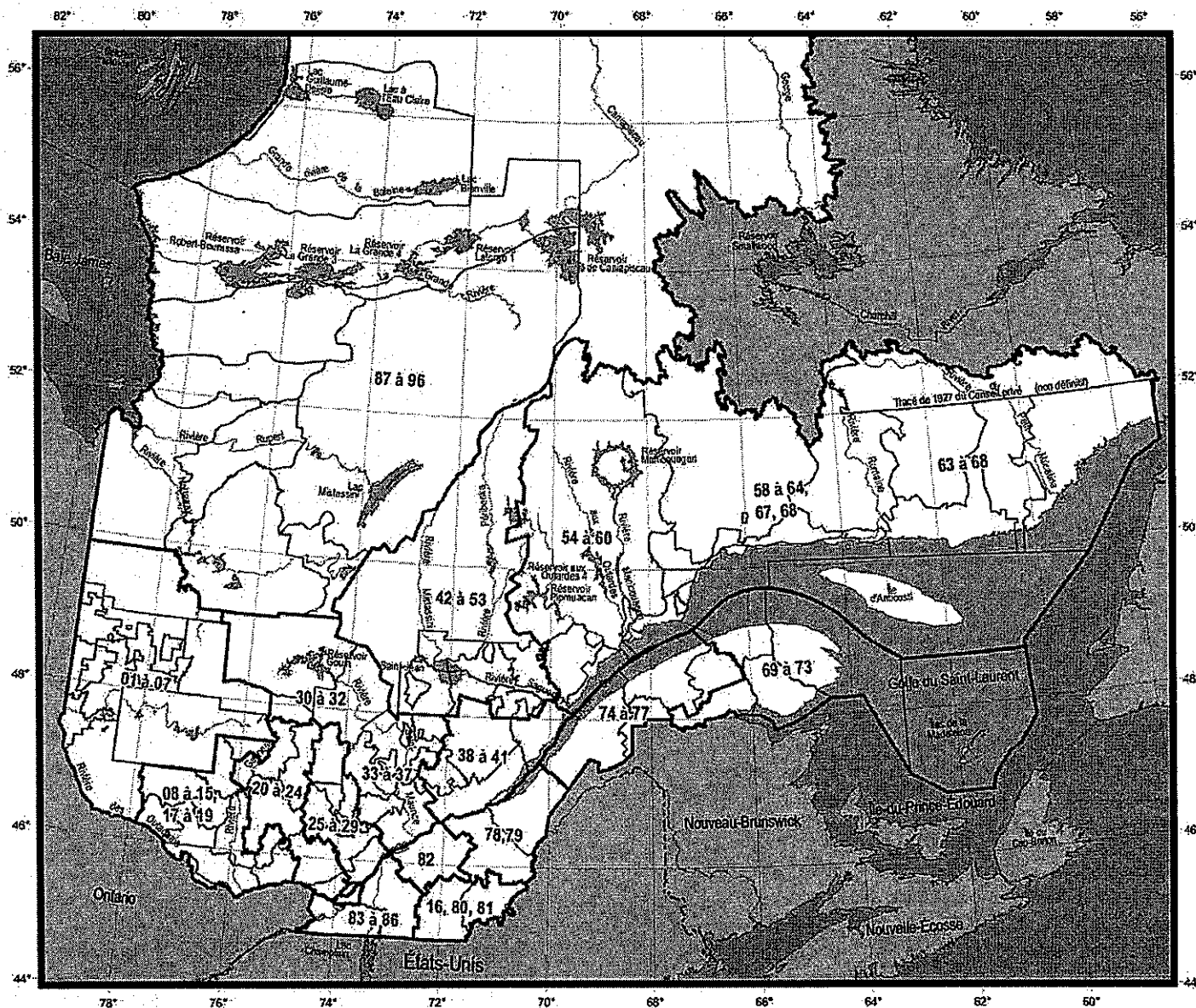


CONSERVEZ CETTE CARTE

CARTE B

Carte des unités de gestion des animaux à fourrure (UGAF)

Veillez vous référer à cette carte pour remplir la partie 3 du formulaire.



Vous avez accès à Internet?

Consultez dès maintenant l'information réglementaire en ligne :

1. Rendez-vous sur le site Internet du Ministère.
2. Sélectionnez la publication de votre choix.
3. Parcourez l'information réglementaire complète et imprimez les tableaux et les cartes de votre choix.
4. Consultez la section **Actualités** pour connaître les changements en cours d'année.

www.mddefp.gouv.qc.ca/faune/reglementation

Développement durable,
Environnement,
Faune et Parcs

Québec 